

La continuité pédagogique dans le cadre de la déficience visuelle

Pour les familles :

Pour vous aider à faire réviser votre enfant, il existe des tutoriels de quelques minutes que vous pouvez lui faire écouter s'il a des difficultés à comprendre une notion ou s'il n'a pas de possibilité d'avoir accès aux documents donnés par l'enseignant.

Vous pouvez aller sur les sites suivants :

► le site des fondamentaux de CANOPE offre des vidéos qui expliquent les notions apprises à l'école élémentaire

<https://lesfondamentaux.reseau-canope.fr/accueil.html>

► le site LUMNI présente des vidéos par thème de la maternelle au lycée

<https://www.lumni.fr/primaire/cp>

<https://www.lumni.fr/college>

<https://www.lumni.fr/lycee>

Pour les enseignants :

- Vous pouvez faire des petites vidéos ou des audios dans lesquelles vous expliquez la notion et vous les postez sur le groupe de discussion que vous avez formé avec les familles au préalable : par mail ou via un groupe WhatsApp
- Pour les élèves encore jeunes, à l'école élémentaire, il est important de préparer, au format électronique, un petit agenda de ce que l'élève a à faire et de bien détailler par écrit (ou par audio si les parents ne lisent pas le français) comment il doit s'y prendre. C'est un petit pas à pas pour pouvoir effectuer l'exercice demandé.
- Si l'élève est brailleux et n'a pas les outils à la maison pour faire son travail, il peut toujours le faire sous dictée à l'adulte : soit le parent écrit la réponse à l'ordinateur, soit il n'en a pas et il écrit sur papier libre et ensuite il photographie la production et vous l'envoie.
- En parallèle, vous pouvez aller sur les sites indiqués ci-dessus, et joindre la petite vidéo qui correspond à la notion que vous voulez faire réviser à vos élèves. De cette façon, l'élève déficient visuel aura un accès possible à l'apprentissage proposé.